



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

environnement

Question écrite n° 120861

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la nécessité d'inciter les collectivités locales à utiliser du papier recyclé pour leurs impressions municipales. En effet, comme l'État l'a déjà demandé pour les professions de foi et les bulletins de vote, pour les documents de propagande des différents scrutins locaux ou nationaux, cette obligation pourrait être étendue aux collectivités locales pour les autres publications lorsque ce n'est pas déjà le cas. Cette obligation offrirait ainsi de nombreux débouchés à l'utilisation du papier recyclé. Aussi, elle lui demande si, avec l'appui de l'Association des maires de France, et son collègue chargé des collectivités locales, elle pourrait faire étudier cette éventualité d'obligation d'utilisation.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120861

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11466

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)